

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

AMENDEMENT

N ° AS483

présenté par

Mme Simonnet, M. Peytavie, Mme Laernoës, Mme Sandrine Rousseau, M. Corbière et
Mme Taillé-Polian

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
